

COMMUNE DE BEYNOST	Référence dossier : N° DP00104325A0111	
	Déposé le 24/07/2025, récépissé affiché en Mairie le 25/07/2025	Complété le 13/08/2025
	Par: Madame FELIX Géraldine Demeurant au 1421 rue centrale 01700 Beynost Sur un terrain sis 1421 rue centrale 01700 Beynost Refs cadastrales : Section AB-0799	Surface de plancher : 0 m² Description du projet : 2 panneaux photovoltaïque plug & play un en façade et le second en toiture

Le Maire,

VU la demande susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/12/2019, modifié le 13/06/2024 et notamment le règlement de la zone U,

VU le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/01/2006,

CONSIDERANT que le terrain est situé en zone U de densité 6 en secteur résidentiel du PLU et en zone bleue constructible avec prescriptions pour le risque « inondations par les crues torrentielles » du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) susvisé,

CONSIDERANT qu'en application de l'article U2.2 du règlement du PLU, l'implantation de panneaux solaires devra faire l'objet d'un soin particulier. Une harmonie sera recherchée avec les ouvertures en façade,

CONSIDERANT que l'implantation de panneaux photovoltaïques prévue en façade ne répond pas aux principes d'insertion et d'harmonie attendus,

CONSIDERANT que le projet ne respecte pas l'article susvisé,

ARRÊTE

Article 1 - Il est fait opposition aux travaux objets de la déclaration préalable susvisée

BEYNOST, le 04/09/2025

Le Maire
Caroline TERRIER



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois à compter de sa notification, pour le pétitionnaire, ou pour les tiers, à compter du premier jour de l'affichage sur le terrain et pendant 2 mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte (Monsieur le Maire) ou d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Lyon.